



Procès verbal

Bureau Directeur du 5 février 2010

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, Daniel GOUGEON, Alexis MANOUVRIER, Francis SEREX.

Excusés : BECCIA Evelyne (représente le Président au tournoi des apprentis dans la région lyonnaise), COSTANTINI Daniel, FEUILLAN Jean-Pierre.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 19 h au siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide le PV du 22 Janvier 2010.

1° Joël DELPLANQUE propose au Bureau Directeur une réorganisation des instances dirigeantes de la FFHB, notamment pour le poste laissé vacant au Bureau Directeur et au Conseil d'Administration suite à la démission de Sophie LABEGORRE.

Ainsi, sous réserve de ratification par le Conseil d'Administration des 5 et 6 mars conformément à l'article 19.2 des statuts de la FFHB, Brigitte VILLEPREUX, Conseillère du Président, deviendrait membre du Bureau Directeur avec le statut de Vice-présidente en charge de la Formation et du Développement.

D'autre part, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE s'est vue proposer un mandat d'administratrice fédérale : cette cooptation sera soumise au prochain Conseil d'Administration des 5 et 6 mars, puis à la validation de l'Assemblée Générale fédérale d'avril, conformément à l'article 14.14 des statuts de la FFHB.

Enfin, Alexis MANOUVRIER, administrateur, est désigné Conseiller du Président en charge de la Communication.

2° Alexis MANOUVRIER présente les grandes lignes du plan de Communication fédéral, il rappelle l'action de Sophie LABEGORRE qui a mis en place un certain nombre de concepts qu'il souhaite conserver. Il développe les 3 axes : communication interne, externe et utilisation du support événementiel. Une commission communication sera mise en place avec des personnes référentes dans chacun des domaines. Le personnel fédéral, la DTN et les équipes nationales seront associés, à leur niveau de travail, à cette commission. La commission travaillera avec Florence LECAT qui pilotera au niveau fédéral les personnels dans cette perspective. Le Bureau Directeur valide les propositions et l'organisation générale.

3° Daniel GOUGEON présente le projet réaménagé, suite au Bureau Directeur du 20 novembre 2009, de la commission qui définit les axes quantitatifs du développement. Il insiste d'abord sur la transversalité entre les commissions, les structures fédérales et les services de la Fédération. L'augmentation des clubs et structures d'accueil, la nécessité de fournir des outils et des moyens, la diversification des pratiques, les offres de compétition, les publics particuliers, l'action des agents de développement, la fidélisation, les cibles particulières comme les 6/9 ans et les 10/12 ans, la féminisation, les relations avec l'école et la communication, semblent des axes essentiels propres à rendre efficaces les engagements budgétaires très importants de la FFHB.

Dans la discussion l'émergence d'un projet territorial cohérent et qui rassemble toutes les forces du territoire demeure une priorité ; en ce sens le management concerté du réseau des agents de développement national est indispensable. Les actions sur la féminisation, dont la transversalité est particulière, amènent le Bureau Directeur à souhaiter un pilotage nouveau à partir de certains événements nationaux (TIPIFF, journée du 8 mars ou les rendez-vous Georges Petit par exemple).

4° Alain KOUBI propose au Bureau Directeur les arbitrages nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel 2010. Ceux-ci se décomposent de la façon suivante :

- Arrêt du développement de Gest'hand, pour permettre un audit interne afin d'envisager l'avenir « Gest'hand2 »,
- Rationalisation des moyens déployés par la commission de développement sur la féminisation, afin d'obtenir un discours cohérent sur ce sujet transversal,
- Remise à meilleure fortune quant à l'augmentation budgétaire prévue par la CCA.

Il conclut malgré tout à la nécessité d'augmenter certains tarifs, en particulier celui des licences et ceux des frais d'engagement des clubs nationaux.

Il invite enfin tous les présidents de commissions et tous les « responsables de budgets » à respecter scrupuleusement les sommes qui sont allouées à leur fonctionnement.

5° Le Bureau Directeur autorise la fabrication de maillots ou tout support publicitaire par les Ligues et Comités, à la condition expresse qu'une demande de bon à tirer soit formulée à la FFHB pour validation par les services communication et juridique fédéraux. Le défaut de réponse sous 72 heures suivant réception de la demande (par mail, fax, courrier) vaudra comme acquiescement.

6° Suite, d'une part, à la proposition de conciliation du CNOSF dans l'affaire de la demande de fusion des clubs de Belfort et de BEEEX – VA Pays de Montbéliard, proposition à laquelle la FFHB a acquiescé, et, d'autre part, à la décision du Jury d'appel du 15 janvier 2010, le Bureau Directeur charge Claude SCARSI de servir de médiateur entre les clubs de Belfort et BEEEX-VA Pays de Montbéliard, le Comité du Territoire de Belfort et les instances régionales et départementales de Franche Comté sur le dossier de demande de modification de structure entre les clubs de Belfort et Montbéliard.

7° Alain KOUBI et Alain JOURDAN rendent compte du dernier contact, qui a eu lieu à Marseille le 12 janvier 2010, avec l'association Handballezvous. Il a été précisé à cette association la fin de collaboration sous les formes actuelles dans la perspective d'une mission de développement. A titre transitoire, la FFHB sera associée aux événements de Binic et d'une autre étape qu'il s'agira de préciser en fonction du club, comité ou ligue concerné. La commission Développement utilisera les activités de l'été du Sand des Comités et Ligues, pour promouvoir cette pratique estivale dans l'esprit du projet de la Commission Nationale du Développement. D'autre part, la FFHB a régularisé les antécédents liés à des engagements financiers non tenus dans la mesure où les comptes-rendus sont parvenus au service financier de la FFHB.

8° Le Bureau Directeur souhaitait avoir un échange avec le Président de la CNCG au sujet des possibilités de suivi des clubs de D2F et de N1M dans la perspective d'une accession en division supérieure. Francis SEREX, après avoir expliqué le fonctionnement actuel de la CNCG vis-à-vis des clubs, a souhaité ne pas augmenter les contrôles effectués à ce jour. Il a exprimé également les difficultés que la commission aurait pour prendre en charge ce travail supplémentaire. Il souhaite rester sur un contrôle annuel à travers les documents demandés aux clubs désirant engager des joueurs sous statut professionnel. Il propose de mettre en place une ingénierie de conseils dès le début de la saison et effectuer une relance avant la fin de la saison sportive selon les processus déjà existants. La CNCG et les services fédéraux restent disponibles, tout le long de la saison, pour les clubs susceptibles d'accéder en LFH ou D2M la saison suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général